

VILLE DE LAC-MÉGANTIC
AVIS D'ENTRÉE EN VIGUEUR
RÈGLEMENT NO 2023-11

AVIS PUBLIC EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ, par la soussignée greffière de la municipalité, QUE : -

Le 16 mai 2023, le conseil municipal de la Ville de Lac-Mégantic a adopté le Règlement n° 2023-11 décrétant un emprunt de 290 000 \$ afin de financer les services professionnels dans le cadre de la révision du plan directeur sanitaire. Cet emprunt sera financé sur une période de 5 ans. Ce règlement a été approuvé par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation, le 25 janvier 2024.

L'original de ce règlement est déposé à mon bureau dans les archives de l'hôtel de ville, où toute personne intéressée peut en prendre connaissance, aux heures d'ouverture de bureau.

Ce règlement entre en vigueur conformément à la Loi.

DONNÉ à Lac-Mégantic, ce 7^e jour du mois de février 2024.

M^{me} Nancy Roy,
Greffière